

# **FORGES INFOS ETE 2007**

Après les livrets de juin 2005 et novembre 2006 voici le dernier livret de ce mandat. Il reprend des informations données lors des vœux de la municipalité, des décisions prises lors de conseils municipaux et des détails qu'il est plus facile de donner par écrit.

C'est dans le but de vous éclairer sur la vie de la commune vue du côté des élus.

Certains d'entre nous donnons beaucoup de notre temps et de notre énergie pour obtenir des résultats que parfois nous souhaiterions meilleurs, souvent plus rapides, jamais inutiles (ceci en toute subjectivité, bien sûr !).



La Fontaine Désignée après nettoyage par une équipe de bénévoles mélangeant anciens et nouveaux habitants. (juin 2007) Merci à eux

## **🔧 Le point sur les travaux du lotissement**

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Fin novembre 2006   | ⇒ EP-EU (eaux pluviales - eaux usées)   |
|                     | ⇒ réseaux souples   |
|                     | ⇒ réseau chaleur  |
| Février 2007        | ⇒ voirie provisoire et déclaration de fin de travaux                                |
| Printemps 2007      | ⇒ travaux chaufferie et silo  |
|                     | ⇒ panneaux photovoltaïques  |
| Printemps 2007      | ⇒ premières constructions   |
| Juillet /Sept. 2007 | ⇒ début de la restauration de la loge de vigne et du mur du clos (2 ans de travaux) |
| 2008/2009           | ⇒ éclairage public  |

## **🔧 appels d'offres :**

*Lotissement* - Maîtrise d'œuvre : DURET

- VRD : ATP
- Réseaux souples : ETDE

*Assainissement* - Maîtrise d'œuvre : DURET/MONTEMONT

- Réalisation : VOISIN

*Réseau chaleur* - Maîtrise d'œuvre : ABEE

- Réalisation : ETDE



*Chaufferie* - Maîtrise d'œuvre : TERA/ABEE

- Gros Oeuvre : JUSTEAU
- Chaudière à bois : CEL
- Chaudière annexe et électricité : JOSSE
- Plaquiste : ROUX
- Couverture : CHARLES
- Photovoltaïque : Entreprise ROBERTI

### **↳ Achats de terrain**

L'achat du terrain principal a coûté : 41 803 € + frais géomètres : 1245.63 €

L'achat du terrain réservé à la station de dépollution : 4500 € + 2000 € (indemnité d'exploitation) + frais géomètres : 651.82 €

### **↳ Coût de la viabilisation**

Le total de la viabilisation devrait revenir à près de 560 000€ tenant compte de (estimations arrondies):

Terrassements EP EU voirie 222 942

Espaces verts 48 342 (2008)

EDF TELECOM 96 000

Adduction eau potable 15 000

Station de dépollution 105 000

Eclairage public 43 000 (2008-2009)

Maîtrises d'œuvre 27 000

A cela il faut ajouter le prix des terrains (47 639€), les frais d'études (de sol, de zonage d'assainissement, d'urbanisation, d'impact de la station etc.), frais de géomètre, de BE sécurité, d'enquête publique, etc. (53 661€)

Ce qui amène le coût total de l'opération à 661 266€

### **↳ Financement**

Les terrains sont vendus 31,8€/m<sup>2</sup> HT ce qui devrait permettre une rentrée de 541 000€

Peu d'aides à prévoir ; nous avons pu obtenir néanmoins 50 520€ (dont 21 200€ par la Région par l'intermédiaire du SAGE et 10 000€ de la région et de l'ADEME pour notre démarche innovante)

La différence correspond plus ou moins à ce que nous coûte la non vente des terrains à Habitat 49. Elle est inférieure aux coûts des terrains et frais d'études, sommes qui ont été déjà amorties dans nos budgets précédents. Cette différence sera également compensée progressivement par les recettes supplémentaires générées par les taxes perçues auprès des nouveaux habitants.

En attendant le produit des ventes des terrains aux particuliers nous avons ouvert une ligne de trésorerie qui peut aller jusqu'à 450 000€ qui permet de rembourser les premières factures.

### ☞ Photovoltaïque

- 22m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la chaufferie. Ceux-ci sont destinés à produire de l'électricité qui sera revendue à EDF 0.56€.
- L'estimation était de 22 000€ avec des subventions de l'ADEME (5 500€), et du CTU du Pays Saumurois (7 200€). Le retour sur investissement pourrait se faire sur 5 ou 6 ans.

### ☞ Financement du réseau chaleur (réseau+chaufferie+chaudières+sous-stations):

coût prévu initialement: 476 000€  
résultat des appels d'offre : 532 094€  
financement :

- 67% collectivités territoriales soit : 361 500€
  - o ADEME 51 600
  - o Région 77 400
  - o Région (Pays/ComCom) 50 000
  - o Etat PER 90 000
  - o Europe (Leader+) 30 000
  - o SIEML 57 500



*Les deux premières lignes correspondent au versement règlementé par une convention entre la Région et l'ADEME.*

*La troisième ligne correspond à une aide accordée par la Région dans le cadre d'un CTU (Contrat Territorial Unique) dirigé vers les projets de la Communauté de Communes et géré par le Pays Saumurois*

*La quatrième ligne correspond à un contrat passé avec l'Etat dans le cadre d'un PER (Pôle d'Excellence Rural) dans lequel les projets publics de Forges et de la chaufferie du centre aquatique de la CC ont été présentés avec le projet privé de la plateforme de déchiquetage.*

*La cinquième ligne a été obtenue dans le cadre du GAL (Groupe d'Action Local) qui réunit les Pays Saumurois (Saumur et Doué) et Loire en Layon (Thouarcé, Gennes, Vihiers et Chalonnnes) pour porter un programme européen (Leader+) axé originellement sur une thématique viticole à laquelle a été rajouté un axe environnemental. La dernière ligne correspond à une prise en charge de certains travaux par le Syndicat des Energies du Maine et Loire.*

- 22% particuliers : 117 500€ correspondant à l'achat de leur sous-station  
pour le restant :
- 11% : emprunt de 53 000€ amorti sur 15 ans et remboursés par une redevance payée par les propriétaires (partie fixe : amortissement + maintenance – partie modulable : en fonction de la consommation)

Ce qu'il faut retenir de ce plan de financement c'est qu'il n'engage en rien le budget de la commune sauf dans la couverture d'une ligne de trésorerie (jusqu'à 350 000€) ouverte auprès du Crédit Agricole qui s'effacera dès que les subventions auront été versées.

### ↳ Accession à la propriété

- 17 promesses de vente ont été signées (sur 25)
- 4 ventes ont été réalisées et plusieurs sur le point d'être faites
- 2 options ont été levées et quatre n'ont pas été confirmées
- 4 constructions ont débuté et 3 devraient commencer sous peu
- 4 autres permis de construire ont été déposés ou vont l'être.

### ↳ Logements sociaux

Nous avons de grosses difficultés avec Habitat 49 chargé de la réalisation de ces 4 logements.

Si l'on prenait en considération toutes leurs exigences c'est environ 110 000€ que coûterait l'opération à la commune.

Nous avons décidé de leur garantir la quasi gratuité des terrains, ce qui représente entre 50 et 60 000€ si les terrains étaient vendus pour l'accession à la propriété. Nous n'irons pas au-delà.

Cela fait plus de deux ans que ce dossier traîne et nos relations avec ces bailleurs sociaux n'ont jamais été très bonnes. Ils ont jusqu'à la fin du mois pour prendre une décision.

Il n'y a pas obligation, en tant que petite commune, de réaliser du logement social. Nous avons décidé de nous lancer dans cette opération par solidarité.

Par ailleurs, il est bon de s'enlever des idées fausses de la tête. Par exemple, il ne faut pas confondre « logement social » et « cas social ». Sur le plan du département 80% des résidents pourraient prétendre à un logement social ; pourquoi penser que la proportion puisse être différente sur la commune de Forges ? Enfin, trois de ces logements sociaux (des T3) sont réservés à des personnes âgées ou handicapées (des options ont déjà été prises par des personnes de la commune ou des membres de leur famille résidant sur la commune).

Dans le même ordre d'idée nous avons obtenu d'une société immobilière de construire 4 logements conventionnés (loyers un peu plus élevés que les HLM) permettant à de jeunes couples de venir s'installer sur le territoire de la commune.

### 🔧 Restauration de la loge de vigne et du mur de clos

Cette opération commencera pour de bon en septembre mais a déjà débuté à la fin du mois de juillet. Les travaux seront réalisés par des structures d'insertion permettant à des jeunes (mais pas exclusivement) de profiter d'un encadrement offrant une formation ouvrant sur le marché du travail (Aspire et Aramis).



Les estimations des travaux sont de l'ordre de 130 000€. Nous bénéficions d'aides diverses :

Conseil Général	5 500€
Conseil Régional (CTU Pays/CC)	22 000€
Europe (Leader+)	20 000€

Dans le cadre de la « Fondation du Patrimoine » une **souscription** sera ouverte. Le but est double ; d'une part les dons permettent de réduire la facture. Il faut atteindre la barre des 5% qui génèrent une participation de la Fondation du Patrimoine pouvant être de 20% ou 25%. Par ailleurs, la formule est intéressante pour les participants qui peuvent déduire 65% de leurs dons (60% pour les entreprises) de leur feuille d'impôts. La Fondation et nous même attendons votre participation même si elle est minime. C'est une forme d'adhésion à la défense du patrimoine local.

### 🔧 Abri bus

- Un nouvel abribus au Puits Sainton a été construit par les soins d'Alain RUEL
- un poteau téléphonique a été enlevé et les câbles installés sur les poteaux électriques de l'autre côté de la route.
- l'achat du terrain a été réalisé début 2006 – coût :
- coût de la construction: (achat des matériaux) environ 1000€
- un éclairage solaire expérimental pourrait être installé ; un contact a été pris avec M. BELLIARD au lycée de la Baronnerie créateur de ce genre d'éclairage.

## **Eolienne**

- Le permis de construire a été refusé par le préfet. Voici le texte intégral de l'arrêté. Que chacun se fasse son opinion. Un recours était possible dans les deux mois qui suivent l'arrêté. Celui-ci n'a pas été déposé par la société Amicus Salus.

### **Le préfet de Maine et Loire, Officier de la Légion d'Honneur :**

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants Vu le plan local d'urbanisme

Vu l'accord des propriétaires des terrains.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 décembre 2005.

Vu l'enquête publique effectuée en application des articles R123.1 et suivants du code de l'environnement

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en formation « sites et paysages » du 14 décembre 2006.

Vu l'avis favorable de la direction régionale des affaires culturelles assorti de prescriptions.

Vu l'avis favorable du chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine assorti de prescriptions.

Vu l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement.

Vu l'avis favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Vu l'avis favorable de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Vu l'avis favorable de la région aérienne Nord assorti de prescriptions.

Vu l'avis favorable de la direction générale de l'aviation civile Ouest assorti de prescriptions.

Vu l'avis favorable du Parc Naturel Régional.

Vu l'avis favorable de l'Institut National des Appellations d'Origine.

Vu l'avis favorable d'Orange France.

Vu l'avis de TDF.

Vu l'avis favorable de Bouygues Télécom.

Vu l'avis réputé favorable de SFR.

Vu l'avis de France Télécom.

Vu l'avis favorable du maire.

Sur proposition du directeur départemental de l'équipement.

**CONSIDERANT** que la faiblesse de la production attendue ne peut justifier l'atteinte que le projet porte au site ;

**CONSIDERANT** que l'enquête publique a été interrompue pendant trois jours par suite de la fermeture de la mairie et que ces circonstances ont privé le public du droit de consulter le dossier pendant cette période

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

L'autorisation de construire est REFUSEE pour le projet et avec les surfaces décrites dans la demande susvisée.

#### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saumur et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire..

à Angers, le 15 MAI 2007

Le Préfet

Jean-Claude VACHER

## 🔗 Scolaires

Les aides aux familles devraient parvenir.

Rappel des règles tiré de la dernière circulaire qui vous a été remise en décembre dernier :

La commune versera à toutes les familles ayant des enfants inscrits dans une école primaire ou maternelle une contribution scolaire devant les aider à faire face au surcoût de la cantine ou des déplacements (pour ceux qui ne profitent pas de la cantine). Cette contribution correspond au 2/3 du surcoût constaté soit 48 € par enfant. Elle ne sera versée que sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB.

Bien que n'entrant pas dans le champ des compétences de la commune, cette mesure sera étendue aux familles dont les enfants sont inscrits dans un collège de la ville de Doué. Ces mesures seront conduites à titre provisoire et expérimental et feront l'objet d'un réexamen en cours d'année 2007.

Ce qui est souligné n'est pas anodin ; une fois les aides mandatées il sera trop tard !

Un deuxième versement sera effectué au cours du premier trimestre 2007-2008. Il vous faudra redonner un certificat de scolarité pour la nouvelle année scolaire.

Les aides aux voyages scolaires seront également mandatées dans les plus brefs délais.

Nous avons constaté une très faible participation aux CEL alors que les programmes proposés sont d'excellente qualité.

Nous avons signé une convention avec la ville de Doué nous engageant à verser 420€ par élève scolarisé dans les écoles publiques.

Nous nous alignerons sur la même somme pour les élèves scolarisés dans les écoles privées.

## 🔗 Budget

Rien de remarquable. Le budget pour 2007 s'équilibre à :

423 820€

Une augmentation de 2% des taux a été décidée en conseil municipal ; ce qui permettra d'augmenter le budget de 720€ ! Bizance !

## 🔗 Ordures Ménagères

De nouveaux horaires vous ont été communiqués. Ils sont affichés en mairie.

Les taux, bien que toujours élevés, ont baissé par rapport à l'an passé.

## 🔥 Forges « Tout Feu Tout Flamme »

Une bonne équipe de bénévoles fidèles se démène pour préparer ce week-end animé. Peu de têtes nouvelles. Le programme se trouve sur le site communal : [www.forges49.fr](http://www.forges49.fr)

Il est toujours temps de faire passer sa fiche de présence à la manifestation.

## 🔥 Elections

Une forte participation aux élections Présidentielles (90%) et un peu moins aux législatives (70%). Un bon réflexe républicain qu'il convient de souligner.



## 🔥 Conclusion

Ces informations ne vous dispensent pas de poser des questions aux membres du conseil municipal. Nous sommes plus souvent confrontés à l'indifférence qu'à des réactions agressives (cela arrive cependant).

Un certain nombre parmi vous a tendance à se comporter en consommateurs (tendance qui se généralise sur de nombreux autres territoires). A ne pas vouloir faire vivre l'identité du village il se peut qu'un jour, pas forcément très lointain, Forges en arrive à devenir un quartier rattaché à la ville voisine. Les conséquences ne seront pas toutes négatives ; pas toutes...

Pour conclure, je reprendrai cette fameuse formule de Kennedy en l'adaptant : « Ne demandez pas ce que votre commune peut faire pour vous, demandez vous plutôt ce que vous pouvez faire pour votre commune. »

Je remercie tous ceux qui à un titre ou à un autre ont participé à la vie de la commune. Que ce soit au sein du conseil municipal ou du comité des fêtes mais également comme simples bénévoles, ceux qui se sont investis de façon désintéressée et en toute simplicité doivent savoir que leurs efforts ont permis le développement de la commune et surtout la création de cette image positive qu'on nous envie.

Le maire